

BEATRICE WILLEN

Responsable du service médical de la prison régionale de Berne et présidente du «Forum du personnel soignant des établissements de détention en Suisse»

Vous êtes infirmière dans un établissement privatif de liberté. Qu'est-ce qui vous attire dans ce milieu pourtant assez singulier?

Sa singularité, justement! C'est un milieu dans lequel nous rencontrons des hommes et des femmes qui passent inaperçus dans notre société, ou plutôt dont on ignore la face cachée. Dans l'environnement pénitentiaire, ces êtres se révèlent.

En tant qu'infirmière, êtes-vous autant impliquée au niveau de la mission sécuritaire que le reste du personnel?

Oui, en tous cas en principe. Même s'il faut bien préciser que le domaine de la médecine et le domaine de la privation de liberté sont nettement séparés; je tiens beaucoup à l'indépendance des soins médicaux vis-à-vis de la justice. Cependant, les échanges entre les deux sont constants, et chaque fois qu'il y a un problème, il faut élaborer la solution adaptée. Je pense aux petits problèmes du quotidien, à ceux qui surgissent quand il n'y a pas de directive. Je ne suis pas en train de dire que nous manquons de directives, mais dès qu'on a affaire à l'humain, le terrain est sensible et il ne suffit pas toujours d'une règle pour résoudre un problème. Il faut du tact, de la souplesse.

La sécurité dépend largement des ressources en personnel. Et chez nous, ces ressources sont clairement insuffisantes, donc on improvise. Au service médical, nous assurons nous-mêmes le transfert des personnes qui ont une consultation médicale ou psychiatrique. Concrètement? Nous allons à une ou deux infirmières à la cellule, nous y récupérons la personne détenue et, après sa consultation, nous la ramenons. Dans certains cas, nous faisons quand même appel à un agent de détention, mais la sécurité et la prise en charge se surajoutent souvent à d'autres tâches.

Constatez-vous des problèmes de santé propres à l'environnement carcéral?

Fondamentalement, non. Les problèmes de santé sont les mêmes, qu'on soit en détention ou en liberté. Cependant, il faut bien reconnaître que l'environnement social de beaucoup de détenus est précaire et que les criminels en bonne santé physique et mentale se comptent sur les doigts de la main. Les personnes mises en détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ont souvent vécu à la marge de la société. Ou alors elles ont erré pendant des années d'un pays à l'autre, ce qui explique leur suivi médical défaillant. En plus, il leur manque le soutien d'un réseau social. Et dans leur entourage, rien ni personne ne les incite à se soigner.

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

Idem pour les toxicomanes et pour tous ceux qui n'ont pas les moyens. Paradoxalement, c'est souvent grâce à la détention que ces personnes sont enfin prises en charge, indépendamment de leur statut juridique ou de leur origine.

Comment expliquez-vous qu'il y ait de plus en plus de problèmes d'ordre psychique?

Tout dépend de ce que l'on entend par problème psychique. Est-ce que, parce que je dévie de la norme, je suis déjà malade psychiquement? Il faut bien distinguer entre les problèmes psychiques et les maladies psychiques. Mais c'est clair que les problèmes déjà existants ont tendance à s'amplifier en détention. Et puis, j'insiste: Il est extrêmement rare que les personnes détenues soient bien dans leur peau et proviennent d'un environnement soutenant.

Qui plus est, l'univers carcéral est en soi un univers qui rend malade, en tous cas les établissements de détention provisoire. Ils ne sont pas adaptés à des séjours de longue durée, pourtant certains y passent des années, parce qu'ils sont pris dans une procédure d'asile insoluble, parce qu'ils attendent une place en établissement d'exécution des mesures, parce qu'ils sont en détention provisoire et que la décision tarde à être prononcée. Personnellement, je trouve que ces procédures prennent souvent beaucoup de temps.

Une personne mise en détention bénéficie-t-elle de la même prise en charge médicale qu'une personne en liberté?

Je dirais que certains sont même mieux pris en charge après qu'avant! Imaginons le cas d'une personne diabétique qui ne consulte pas régulièrement son médecin de famille, qui rate les rendez-vous et qui ne respecte pas la médication. Dès qu'elle intègre l'établissement, la donne change: elle est suivie par le personnel soignant et va à toutes ses consultations. Il y en a pour qui c'est une vraie chance.

Pour certains toxicomanes, c'est pareil: la détention leur permet de se remettre sur pied physiquement. Ils n'ont plus le stress de l'approvisionnement, ils sont bien pris en charge. Et puis, ils peuvent prendre une douche et manger chaud à intervalles réguliers.

Bien sûr, les personnes détenues n'ont pas le libre choix du médecin, mais je trouve que la qualité des soins qu'ils reçoivent est excellente. Ça reste très difficile de comparer ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur. En détention, il y a tellement de facteurs qui rentrent en ligne de compte dans la perception du bien-être. Nous ne pouvons pas assurer les mêmes soins que dans un hôpital ou que dans un home. Les personnes en détention sont en situation de stress et se servent souvent de leur santé pour essayer d'améliorer un tant soit peu leur sort. L'inhabituelle solitude rajoute à la pénibilité, le corps prend une toute autre importance quand on est en permanence seul avec lui. D'ailleurs, dans bien des cas, c'est la première fois que le corps est pris au sérieux, ce qui peut être anxiogène. Tout d'un coup, un détail devient une montagne.

Des douleurs qu'on aurait à peine senties chez soi prennent une importance immense. Et ce n'est pas tout: les personnes détenues ne peuvent pas suffisamment s'aérer ou faire de l'exercice, sont chamboulées dans leurs habitudes alimentaires et leur rituel d'endormissement et sont privées de toutes leurs sources de distraction.

En tant qu'infirmière, vous êtes tenue au secret médical. Comment cela se passe-t-il vis-à-vis des personnes de confiance qui entourent la personne détenue? Et vis-à-vis de votre hiérarchie et des autorités d'exécution?

C'est cela, personne n'est exempt du secret médical. Mais le patient peut partiellement nous délier de cette obligation par sa signature. Les autorités d'instruction qui ont besoin d'informations doivent aussi en faire la demande écrite.

En pratique, le secret médical ne peut pas être complètement respecté. Par exemple, si quelqu'un est diabétique ou sous anticoagulants, nous devons en informer les personnes chargées de la prise en charge. Un agent de détention qui a des années d'expérience en établissement pénitentiaire connaît les différentes sortes de médicaments. Quand il les remet aux personnes détenues, libre à lui de tirer ses conclusions. En outre, l'état de santé a généralement des incidences sur la prise en charge. Le service médical doit transmettre les informations appropriées, sans pour autant enfreindre l'obligation de respecter le secret.

Vous êtes présidente du Forum du personnel soignant des établissements de détention en Suisse: quels sont les objectifs poursuivis par cette association professionnelle?

Améliorer la visibilité des soins en établissement privatif de liberté, mettre en réseau les services médicaux, proposer une formation et une formation continue au personnel des établissements. Nous manquons cruellement d'offre spécifique en matière de formation continue. Notre métier dans ce milieu particulier est un domaine de niche. Du fait que nous sommes souvent subordonnés à la justice et non à la santé, nous n'avons pas d'accès direct à notre domaine, plus précisément, nous n'avons pas accès à l'état de la recherche scientifique menée dans le milieu professionnel des soins.

Nous sommes coupés des experts et de leurs conseils, nous n'avons jamais l'occasion de faire des analyses de cas au sein d'équipes interdisciplinaires, comme cela se pratique couramment en psychiatrie. Ce n'est pas faute d'avoir des cas de maladies psychiques mais nous devons nous débrouiller seules pour déterminer les mesures à prendre. Nous sommes des combattantes solitaires.

Le Forum organise des congrès annuels, qui constituent une importante mesure de lutte contre cette isolation. D'ailleurs, les personnes qui s'engagent pour le Forum le font bénévolement. Les directions d'établissement n'ont pas une seule fois soutenu à l'unanimité la participation à un congrès. Certains prennent sur leur temps libre pour y participer. Il y a encore de quoi à faire pour que notre domaine professionnel soit bien reconnu!

Berne, novembre 2012